

PROGRAMME

SALLE 208

LUNDI 25 OCTOBRE 2021

Réflexions sur la recherche en droit
La parole est aux docteurs enseignants-chercheurs

9h Accueil des participants

9h15 Allocutions d'ouverture

GREGOIRE LERAY, *Directeur du CERDP*

DIANE BOUSTANI, *Directrice adjointe du CERDP*

HANIA KASSOUL, *Maîtresse de conférences, Membre du CERDP*

9h30 La recherche en droit doit-elle être militante ?

LISA CARAYON

Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles

Université Sorbonne Paris Nord

Membre de l'Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les Enjeux Sociaux

12h : Pause déjeuner

14h D'une exégèse à l'autre : éléments d'histoire de la doctrine privatiste française

MICHEL BOUDOT

Professeur en droit privé et sciences criminelles

Vice-Doyen chargé des relations internationales, Université de Poitiers

Membre de l'Équipe de Recherche en Droit Privé

16h30 Clôture de la première journée

MARDI 26 OCTOBRE 2021

Réflexions sur un sujet d'actualité
La parole est au docteur praticien

14h Le déclassement du juge civil

HICHAM MELHEM

Vice-Président au Tribunal Judiciaire de Nice

Délégué général adjoint national au syndicat UNITE MAGISTRAT

Docteur en droit de l'Université de Lille

16h30 Rentrée des doctorants du CERDP

GREGOIRE LERAY

Professeur agrégé des Facultés de droit

Directeur du CERDP

DIANE BOUSTANI

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles

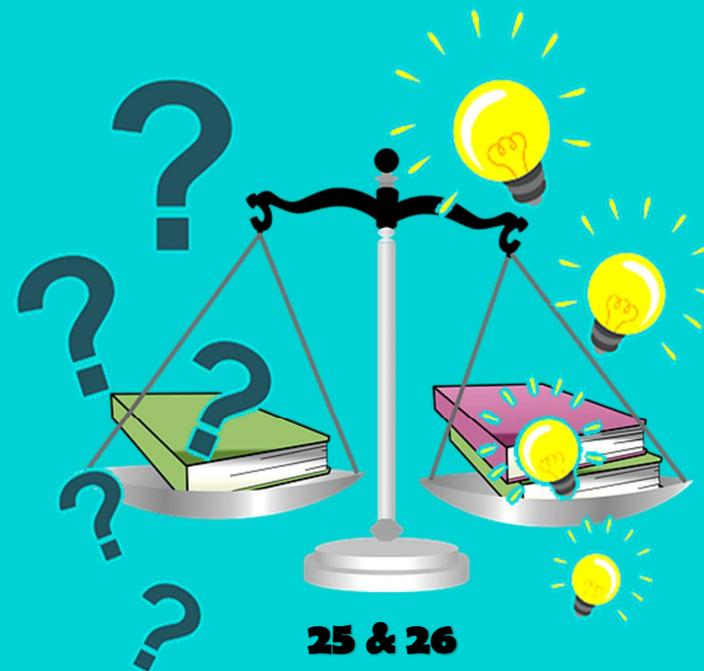
Directrice adjointe du CERDP

18h Clôture

CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE EN DROIT DES PROCEDURES

DOCTORIALES

EDITION 2021



**25 & 26
OCTOBRE**

**SALLE 208
FACULTE DE DROIT DE NICE**

PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE

PRESENTATION

25 OCT. REFLEXIONS SUR LA RECHERCHE EN DROIT

❖ QUI ?



Lisa Carayon est actuellement Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Sorbonne Paris Nord, rattachée à l'Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les Enjeux Sociaux. Elle conduit des recherches en droit de la santé, en droit des personnes et de la famille ainsi qu'en droit des étrangers. Elle étudie en particulier les rapports de pouvoirs et de domination qui traversent l'élaboration et l'application des normes juridiques. Plus généralement, elle aborde la question de l'impact du droit sur les corps. À cet égard, elle use particulièrement des outils conceptuels du genre et de l'intersectionnalité. Convaincue de l'utilité de la recherche de terrain en matière juridique, elle mobilise notamment dans ses recherches son expérience pratique dans l'accompagnement des personnes migrantes. Elle est docteure en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne où elle a soutenu en 2016 une thèse consacrée à « *La catégorisation des corps : étude sur l'humain avant la naissance et après la mort* » sous la direction de Grégoire Loiseau (thèse récompensée par le Prix Jean Carbonnier, le Prix André Isoré, le Prix Jean-Marie Auby, la Mention spéciale du Prix Paris Sciences Lettres – Sciences humaines et sociales).

○ QUOI ?

« La recherche en droit doit-elle être militante ? »

Tout chercheur en droit peut (doit ?) être amené à se poser cette question, laquelle contient au moins deux niveaux de lecture : premièrement, elle offre l'opportunité de penser objectivement le(s) discours sur le droit ; deuxièmement, elle invite chaque chercheur à se penser lui-même, à adopter un point de vue réflexif sur son propre travail et le contexte doctrinal dans lequel il s'inscrit. Lisa Carayon propose des clefs de lecture pour pénétrer les nombreux enjeux portés par la question posée, en offrant les outils conceptuels et épistémologiques susceptibles d'« équiper » tout chercheur désireux de pouvoir justifier les méthodes et les choix opérés dans ses travaux. Il s'agit aussi d'une occasion de remettre en perspective la recherche en droit avec ses lieux d'expression élargis aux autres sciences humaines et sociales, ainsi qu'aux problématiques de terrain que le chercheur peut (doit ?) être amené à considérer dans ses analyses.

❖ QUI ?



Michel Boudot est actuellement Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Poitiers, où il est également Vice-Doyen en charge des relations internationales. Il dirige l'axe de recherche Droit comparé, européen et international des obligations de l'ERDP. Il est spécialiste de théorie, philosophie et épistémologie du droit, d'histoire des doctrines juridiques, ainsi que de droit civil comparé (biens, contrat, responsabilité). Ses recherches se sont toujours intéressées à la théorie des discours juridiques. Il est docteur en droit de l'Université d'Aix-en-Provence, où il a soutenu sa thèse en 1999 intitulée « *Le dogme de la solution unique, contribution à une théorie de la doctrine en droit privé* » sous la direction de Otto Pfersmann. Il est également titulaire d'une HDR « *Essais sur la doctrine civiliste en droit des biens et des obligations* » et licencié ès lettres et civilisation italiennes. Par ailleurs, il est vice-président et cofondateur du Réseau des Diplômés en Droit et Philosophie, de même qu'il participe activement au développement de *séminaires philojuridiques* et des *Rencontres Thémis et Sophia*.

○ QUOI ?

« D'une exégèse à l'autre : éléments d'histoire de la doctrine privatiste française »

Le discours doctrinal a un caractère théorique singulier : descriptions de l'état du droit positif et prescriptions pour en changer s'y conjuguent inséparablement. Toutes produisent des représentations de la réalité que la connaissance juridique a assimilé et qui ont joué un rôle clé dans les mutations du discours doctrinal. Entre la validité des règles et les ambiguïtés de leur contenu, entre la détermination des règles applicables et l'opportunité politique de leur application : il y aura toujours l'argumentation. L'examen historique de l'usage doctrinal montre l'ambivalence du discours des juristes. En toute neutralité, la doctrine décrit et prescrit les solutions positives et futures par un discours qui mêle l'ambigu au tabou, l'indicible au non-dit, et le mythe à l'esprit de la loi ou de la jurisprudence.

➤ POURQUOI ?

Ces deux interventions ont clairement vocation à amener tout jeune chercheur à penser son travail et ses fonctions de jeune *doctrine*. D'où le chercheur parle-t-il ? Quelles sont les modes d'expression, les objectifs et les limites de son discours ? Comment se situe-t-il dans le contexte doctrinal de son temps, et dans l'histoire ? En s'interrogeant sur son propre discours et sur celui de ses pairs, tout doctorant est ainsi invité, peu importe sa discipline, à explorer plus largement ce qu'est la doctrine en droit, les discours et représentations du droit, ce qui devrait lui permettre non seulement de mieux maîtriser l'argumentation de ses méthodes scientifiques, mais aussi une meilleure compréhension des enjeux doctrinaux de ses sujets de recherche. Ces questions fournissent l'opportunité de prendre connaissance d'instruments épistémologiques et théoriques susceptibles de considérablement enrichir la boîte à outils des doctorants. Ces instruments pourront être aussi bien exploités dans la construction des travaux doctoraux que dans la préparation par tout docteur de la défense de ses positions et thèses de recherche devant divers jurys (doctorat, CNU, comités de sélection, agrégation, etc.). Les deux interventions ont vocation à se compléter afin de préserver du pluralisme à la fois dans les réponses apportées par les intervenants et dans les sous-problématiques traitées.

26 OCT. REFLEXIONS SUR UN SUJET D'ACTUALITE

❖ QUI ?



Hicham Melhem est actuellement Vice-Président au Tribunal Judiciaire de Nice et exerce des responsabilités syndicales au niveau national en tant que Délégué général adjoint de *FO-Unité Magistrats*. C'est dans le cadre de ces activités qu'il a notamment été auditionné par l'Inspection générale de la justice sur l'attractivité des fonctions civiles en juridiction. Il est mobilisé largement par les questions liées à l'administration de la Justice, à l'éthique du juge ou encore à la souffrance au travail des magistrats. En 2003, il a soutenu sa thèse de doctorat à l'Université de Lille, sous la direction de Christophe Jamin. Sa thèse portait sur « *L'obligation de négocier en droit des contrats* ». Il a ensuite choisi d'intégrer l'ENM et embrasse la carrière de magistrat depuis 2005, exerçant ses fonctions à Amiens, Lille et Arras. Il est aussi enseignant et examinateur de l'ENM auprès des auditeurs de justice luxembourgeois.

○ QUOI ?

« Le déclassement du juge civil »

Malgré plus de 2 millions de décisions rendues annuellement, la justice civile n'est pas la priorité dans les juridictions. Elle était même totalement à l'arrêt lors du premier confinement, par suite du choix politique de ne pas l'intégrer dans les plans de continuation d'activité. Ce manque de considération n'est pas nouveau. Depuis de nombreuses années, la matière civile a subi de profondes évolutions qui ont contribué à déclasser le juge civil. Hicham Melhem se propose de revenir sur les expressions et les effets de ce déclassement, dont les enjeux s'étendent au-delà du simple contentieux civil en posant la question de l'administration de la justice en France au XXIème siècle.

➤ POURQUOI ?

D'abord, Hicham Melhem est docteur en droit et a choisi la voie de la magistrature à la suite de son doctorat. En effet, le doctorat en droit ne mène pas qu'à l'enseignement-recherche et doit pouvoir épouser différentes perspectives. D'ailleurs, le Ministère de la Justice tend actuellement à développer la valorisation des docteurs au sein de l'Institution judiciaire. La perspective de la magistrature mérite sans aucun doute d'être représentée au sein des doctorales, à plus forte raison dans un centre de recherche en droit des procédures. Ensuite, l'intervention propose un sujet d'actualité au cœur des thématiques de recherche du CERDP. Ce sujet a vocation à intéresser les jeunes chercheurs civilistes comme pénalistes, étant admis que le propos implique naturellement une comparaison entre la justice civile et la justice pénale. Enfin, l'intervention expose des enjeux liés à l'administration de la justice et offre à cet égard le regard du praticien. En ce sens, elle exprime notamment des problématiques de terrain dont le magistrat peut personnellement témoigner. La question de la Justice au XXIème siècle est ainsi abordée par le prisme de ses acteurs, documentant et instruisant les jeunes chercheurs de réflexions extra-universitaires. À ce titre, les doctorales souhaitent souligner et soigner le lien entre l'Université et le monde de la Justice.